

Rapport d'Orientation Budgétaire

2017



BUDGET PRINCIPAL

Rappel du cadre légal

I] Éléments de contexte – International – Européen – National

II] Incidences du Projet de Loi de Finances 2017 pour les collectivités

III] Les objectifs financiers de la commune

IV] Le passage en Communauté Urbaine – Contexte et incidences

V] Orientations de la construction budgétaire 2017

Fonctionnement – Recettes/ Dépenses

Investissement – Recettes/ Dépenses (PPI) – Pôle Enfance

VI] Etat de la dette

CONCLUSION

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT



Un rappel du cadre légal

Rapport d'orientations Budgétaires

Article L. 2312-1 du CGCT : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal, sur les orientations budgétaires.

Objectif : introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2017.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et réglementaire
- L'impact de la Loi de finances 2017 sur le budget des collectivités locales

Le ROB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

Le maire présente également les éléments clefs du Personnel, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et l'état de la dette.

Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal



I] Contexte général

→ *Contexte international*

Incertitudes géopolitiques: Une forte incertitude pèse sur les orientations américaines, qui pourrait avoir des incidences sur la stabilité du commerce mondiale, et par contrecoup, sur les coûts des matières premières et des taux de crédits.

Evolution du PIB mondial :(Analyse Groupama) : Croissance potentielle à peine supérieure à 3.0% à l'échelle mondiale, un niveau inférieur de près de 1% à celui qui prévalait au cours de la période 1997-2006 La prévision de croissance potentielle américaine est fixée à 1.5%

→ *Situation européenne*

Croissance : 1,7% en 2018 pour la zone Euros en moyenne, et pourrait connaître un ralentissement en 2017 pour baisser à 1,5% (Source FMI).

Quelques facteurs : le Brexit, des perspectives démographiques défavorables, taux de chômage restant élevé, dette élevée et secteur bancaire détérioré, en lien avec la crise Grecque en particulier

De plus, 2017 sera une année électorale pour les Pays-Bas, la France et l'Allemagne.



→ ***Situation nationale***

Une année électorale

Les orientations très marquées de certains programmes électoraux auraient des incidences fortes pour les collectivités, en termes de soutien à l'activité économique, dotations aux collectivités territoriales, effectifs des fonctions publics, niveau d'orientation sur les investissements liés à la transition énergétique.

Prévision de croissance française +1,3% en 2017 (1,1% en 2016)

Inflation

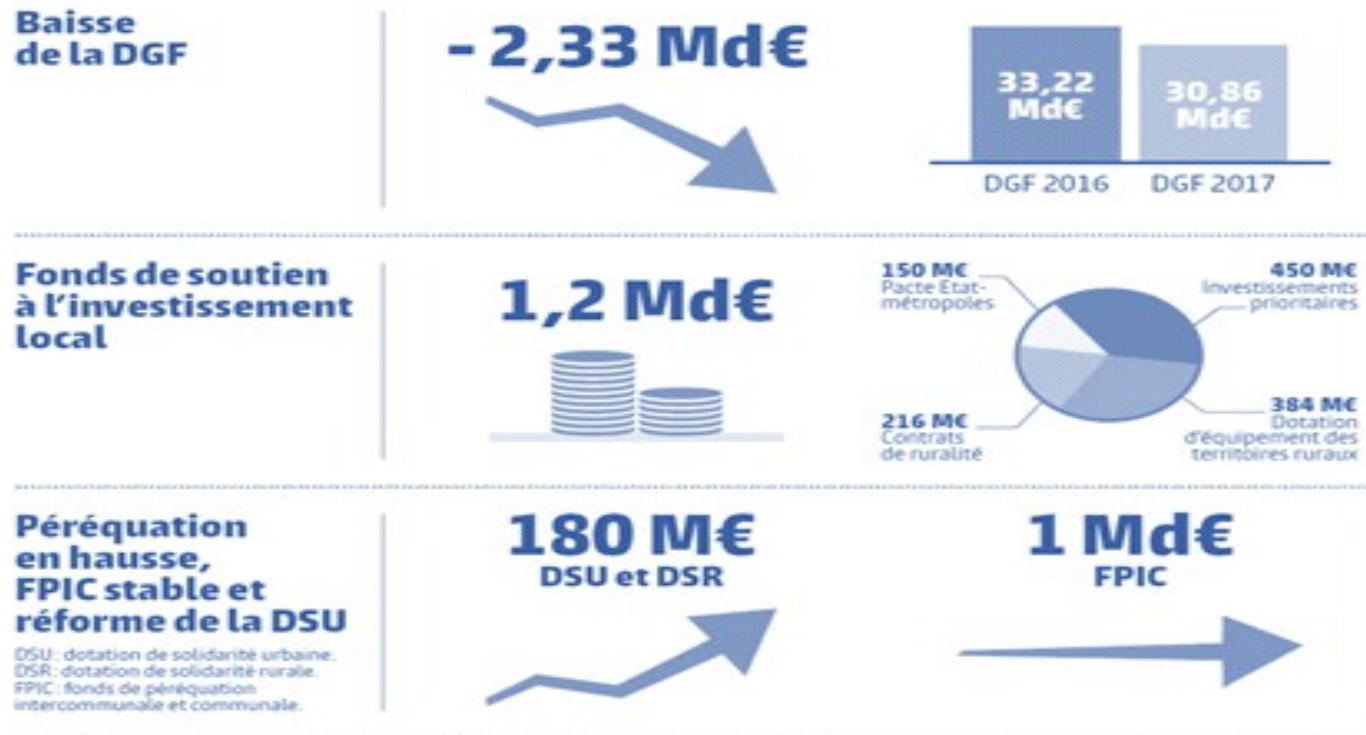
Année 2017 : +1,2% en moyenne (+0,2% en moyenne en 2016)

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêts immobiliers devraient continuer à remonter en 2017
1,31% en novembre puis 1,34% en décembre. On devrait terminer l'année entre 1,65 et 1,75 %, selon L'observatoire Crédit Logement.



II] Incidences du Projet de Loi de Finances 2017 pour les collectivités



Il sera proposé l'application le taux de baisse annoncé de la DGF (-7%) aux prévisions de recettes de la commune

DGF de l'intercommunalité : une enveloppe exceptionnelle de 2,5M est annoncée. Les règles de répartition auprès des communes ne sont pas encore fixées



La baisse de la DGF traduit la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques (CRFP) décidée dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Elle porte principalement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

DGF : Pour 2017, il est donc proposé d'appliquer le taux de baisse annoncé de la DGF (-7%), soit pour Aulnat :

DGF : BP 2016 : 352 774

Notifié 2016 : 354 566

Prévision 2017 : 329 746

La réforme d'ensemble de la DGF a été reportée et sera inscrite dans un texte spécifique à l'automne 2017 et seuls des ajustements de plusieurs dispositifs concernant la DGF seront mis en œuvre dès 2017.



III] Les Objectifs financiers

Affirmer les orientations de l'équipe municipale, prioritairement en direction de l'enfance jeunesse, la culture, le développement durable et la volonté d'augmenter la population

Prioriser le projet Immobilier Pôle Enfance, tant par l'affectation des résultats des CA que par la maîtrise de la dette.

Continuer à assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de générer de l'autofinancement

Assimiler le passage en communauté urbaine en :

Intégrant dans les baisses de l'AC liée aux transferts de compétences

Faisant partager par la CU les nécessités d'équité financière et fiscale pour les communes

Consolidant le travail financier pour la préparation du calcul de retenue définitive de l'AC

Les orientations financières sont fortement corrélées à l'intégration fonctionnelle et financière de la commune dans l'ensemble communautaire



IV] Le passage en Communauté Urbaine

Contexte et incidences

Rappel :

Par leur vote du 22 Juin 2016, les Elus d'Aulnat ont validé le transfert des compétences à Clermont Communauté, afin qu'elle puisse se transformer en Communauté Urbaine.

Pour rappel, ces compétences transférées sont (voir Annexe 1):

- Développement économique
- Habitat – Politique de la Ville
- Énergie
- Eau et Assainissement
- Urbanisme – Aménagement
- Voirie – Espace Public

Le transfert de compétence a été complété pour Aulnat par l'adhésion à plusieurs services communs

- Informatique
- Service Juridique
- Marchés publics
- **Gestion de l'Espace Public – Espaces verts**



1. Incidences prévisibles au passage en CU

Ces incidences sont de trois ordres

- Décisionnel

La prise de décision, pour les compétences transférées, et les services communs, sera assurée par la Communauté Urbaine. Il reviendra aux Elus de définir les processus de participation à la décision.

- Organisationnel

L'organisation des services transférés et des services communs relèvera de l'administration communautaire

- Financier (Annexe 2)

Le transfert des compétences et la création des services communs a impliqué le transfert de charges vers la CU, compensés par la diminution d'une dotation versée par Clerco aux communes (l'Allocation Compensatrice, ou AC)



TOTAL Retenue sur AC provisoire 2017 au titre des transferts de compétences	1 014 432
--	------------------

A cette retenue sur AC au titre du transfert des compétences s'ajoute également une retenue sur AC au titre des services communs

TOTAL Retenue sur AC provisoire au titre du service commun « Gestion des espaces publics » estimée	69690
---	--------------

TOTAL RETENUE SUR AC PROVISoire 2017 <u>NOTIFIEE AU TITRE DES SERVICES COMMUN ET MUTUALISES</u>	65 129
--	---------------

Dans la notification pour le service commun et les services mutualisés, la CU n'inclut pas les investissements ni les charges indirectes pour le Sce GEPP, mais prend en compte les charges liées aux services Informatique, Marchés Pcs, Juridique, ADS

Pour la préparation du budget 2017, une part de la retenue sur AC concernant une composante des charges transférées (poste Urba et poste DST) et les charges indirectes ne sont pas compensées

Un mécanisme de compensation des charges directes est en cours d'étude



2. Incidences difficiles à anticiper

- Un certain nombre de questions, ayant des incidences, restent à clarifier
 - a. Prise en compte du non consommé de l'enveloppe d'investissement dévolue à chaque commune
 - b. Prise en compte des charges de personnel assurées par les communes pour la gestion de compétences communautaires (modifications du PLU, préparation suivi des travaux d'investissement « Gestion des Espaces Publics et de la Proximité » + « Direction de l'Ingénierie des déplacements de et de la Mobilité)
 - c. Modalité de prise en compte des emprunts dans le mode de financement des investissements réalisés par les Communes et transférés
 - d. Prise en compte des RAR dans le budget communautaire pour les investissements communaux transférés à la CU



3. Budget supplémentaire

Au vu de ces incertitudes au niveau communautaire, et pour prendre en compte des besoins éventuels de nouveaux investissements non pris en compte dans le PPI validé par le BM du 22 Février 2017, il sera indispensable de procéder à un Budget supplémentaire (BS) une fois constatés les résultats du Compte Administratif.

De plus, pour l'instant l'intégralité de la retenue de l'AC porte sur la section de Fonctionnement.

Il est possible qu'en cours d'année 2017, une part de cette retenue sur AC soit affectée à la section Investissement, ce qui modifierait l'équilibre du budget.

Le BS communal devra se voter après l'adoption par la CU de son propre BS, probablement en septembre 2017



Orientations de la construction budgétaire 2017

Recettes de fonctionnement

Deux prévisions de baisse importante des recettes : l'AC et la DGF

AC 2016	1 828 762
Retenue sur AC au titre du transfert de charges	1 014 432
Retenue sur AC au titre du service commun GEPP + services mutualisés	65 129
AC PROVISoire 2017	755774
Soit une diminution de	1 079 561
Soit en %	-59%



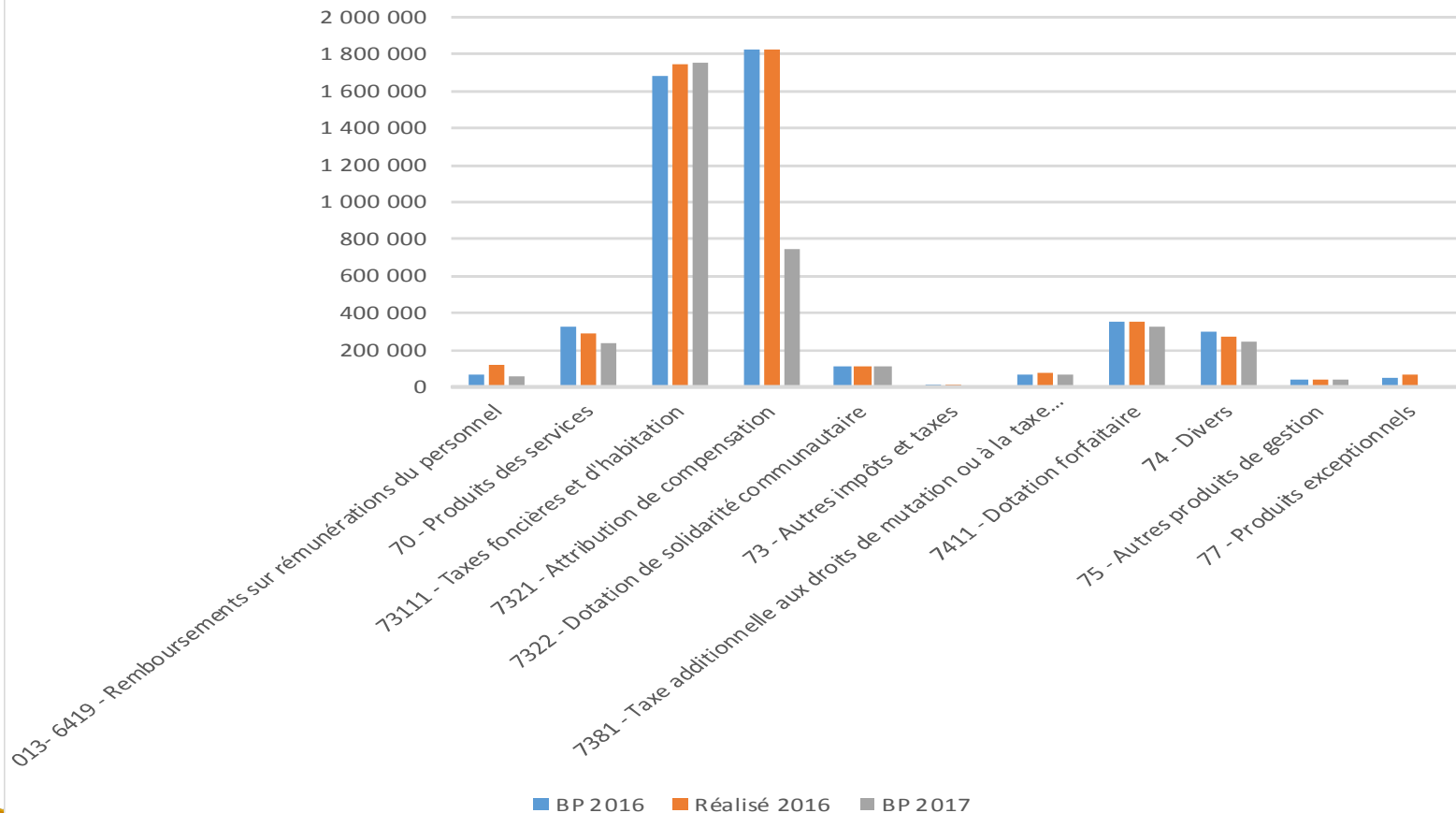
PREVISION DGF 2017	
DGF - BP 2016	352774
DGF - Notifié 2016	354 566
Prévision 2017	329746
Baisse de DGF	-24 820
Soit en %	-7%

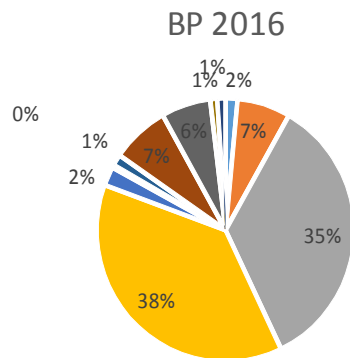


Orientations de la construction budgétaire 2017

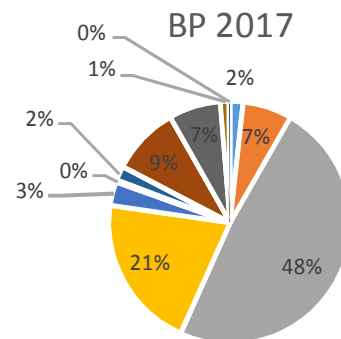
Recettes de fonctionnement

Répartition des projections de recettes 2017 par types





- 013- 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel
- 70 - Produits des services
- 73111 - Taxes foncières et d'habitation
- 7321 - Attribution de compensation
- 7322 - Dotation de solidarité communautaire
- 73 - Autres impôts et taxes
- 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi
- 7411 - Dotation forfaitaire
- 74 - Divers
- 75 - Autres produits de gestion



- 013- 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel
- 70 - Produits des services
- 73111 - Taxes foncières et d'habitation
- 7321 - Attribution de compensation
- 7322 - Dotation de solidarité communautaire
- 73 - Autres impôts et taxes
- 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi
- 7411 - Dotation forfaitaire
- 74 - Divers

La modification du montant de l'AC entraîne une augmentation des recettes, mais également une modification de la structure même des recettes de la collectivité.



Dépenses de fonctionnement

Dans la construction de la section de fonctionnement du BP 2017, la baisse des dépenses de fonctionnement devra être égale à la baisse de l'AC.

Lors de la préparation budgétaire, la baisse du Chapitre 011 (dépenses courantes) n'est pas égale à la diminution de l'AC.

Il faudra donc reprendre le calcul exact des dépenses de fonctionnement liées aux compétences transférées pour la détermination de l'AC définitive en septembre/octobre.

Cette proportionnalité est respectée pour le Chapitre 012.



Données financières relatives Perso (non obligatoire pour commune < 10.000 hab)

Evolution des charges de personnel (voir Commission Perso 10 Janvier 2017)

Imputation	Intitulé	BP 2016	CA 2016	Projection 2017
chapitre 012	Charges de personnel	2 608 730	2 568 3757	2 257 710

Les transferts de charges à la CU sont intégralement répercutées sur le 012

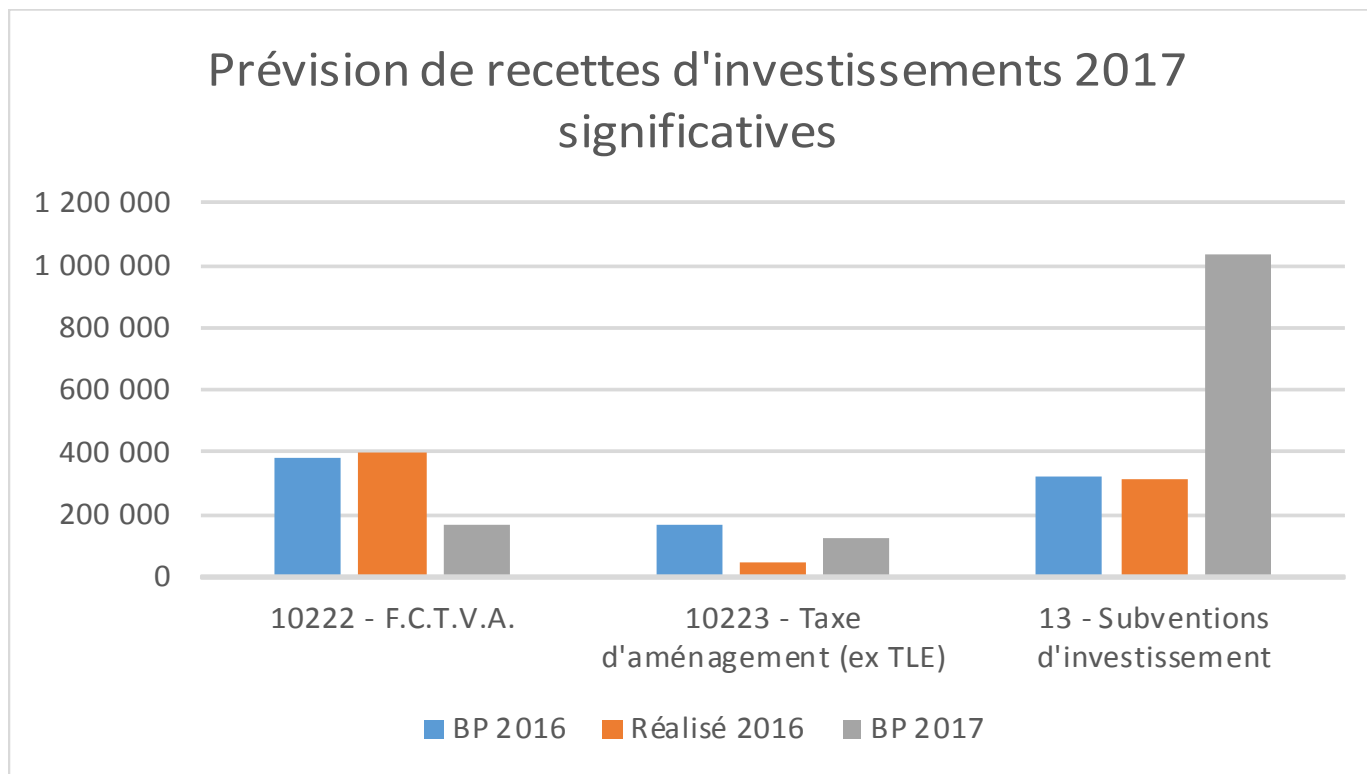
- Évolution de l'effectif au titre du passage en CU: 9 Agents au titre du transfert de compétence, 1 Agent au titre du service Commun, 1 Agent par mutation (diminution de l'effectif **titulaire** communal de + de 20%)
- Régime indemnitaire -Temps de travail et heures supplémentaires – avantages sociaux: Un audit sur les régimes indemnitaires et les temps de travail est piloté par la CU en Avril/ Mai 2017.

Il porte en priorité sur les grades des métiers associés aux compétences transférées.

Il est proposé de compléter ce travail par un audit pour tous les grades de toutes les filières des agents municipaux, afin d'avoir un constat exhaustif pour une réflexion sur une éventuelle évolution du RI à effet en 2018.



Recettes d'investissement



Principales subventions d'Investissement attendues pour 2017 (dossiers déposés)

Réserve parlementaire chaudière CCAS	10 000
FSIL Pôle enfance	725 000
FIC op 118 Pôle enfance (Tranche acquise)	140 000
FIC op 118 Pôle enfance (après passage en C° Dptale)	140 000
Réserve Parlementaire Pôle enfance	15 000



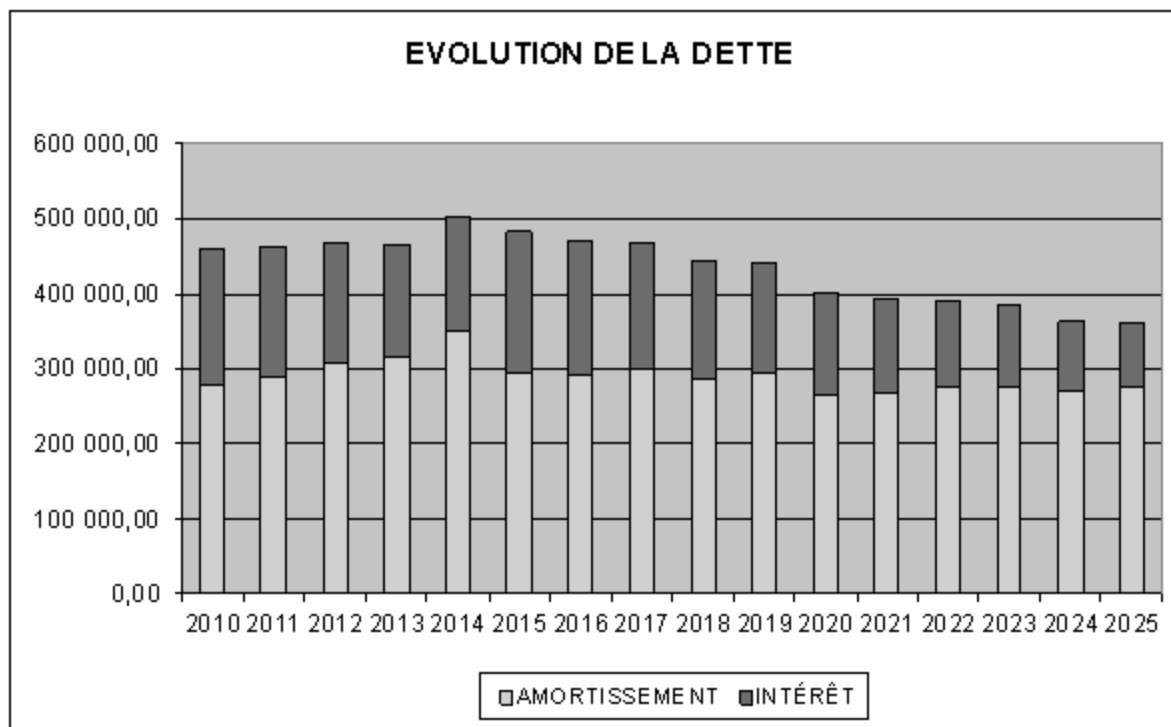
Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont priorisées dans le PPI (Annexe 3), avec une tranche 2017 correspondant aux recettes attendues, sans appel à l'emprunt

Le Pôle Enfance donne lieu à un plan de financement propre (Annexe 4), avec recours à un emprunt fléché



VI] Etat de la dette



Ratios :

Capacité Désendettement = 7,7ans (doit être < 15 ans)

Le niveau d'endettement maîtrisé permet d'envisager de recourir à l'emprunt pour le financement du Pôle enfance sans déséquilibrer les finances communales



CONCLUSION

Le budget est élaboré pour intégrer au mieux les éléments d'évolution du contexte communautaire, en continuant à dégager une forte capacité d'autofinancement par une stricte maîtrise budgétaire.

Ces orientations permettent d'assurer sans difficultés le financement du Pôle Enfance



6. Débat d'Orientation Budgétaire 2017

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Définition de ce que recouvre l'assainissement : la collecte des eaux pluviales et usées, à leur transport puis à leur traitement en station d'épuration avant leur rejet dans le milieu naturel

L'année 2017 est marquée par le fait que la compétence « Assainissement » est intégralement transférée à la Communauté Urbaine.

Pour des raisons pratiques, celle-ci a délégué par convention la gestion de l'assainissement à la commune, et donc de son budget, jusqu'au 31/08/2017.

Lors du CM du 22 décembre 2017, les Elus municipaux ont voté le taux de surtaxe de la part communal.

L'orientation 2017 pour l'assainissement consistera donc à assurer la stricte application du budget afin de le transférer en équilibre.

